

# C.G.T.M. Éducation

Bulletin d'information du SMPE-CGTM et du SGPEN-CGTM



**SYNDICAT MARTINQUAIS DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION (Enseignants)**  
Maison des Syndicats, Porte n°6, 97200 Fort de France  
Tel : 0596-25-57-91 ou 0596-70-57-17 ; Fax : 0596-63-80-10



**S.G.P.E.N. - C.G.T. Martinique**  
Syndicat Général des Personnels de l'Éducation Nationale (A.T.O.S.)  
Lycée Frantz FANON ; 97220 Trinité ; Tél./Fax : 05-96-58-67-21



## Octobre 2007 Supplément

### FAUT-IL LIRE LA LETTRE DE GUY MOQUET ?

Lors de son investiture le 16 mai 2007, le nouveau président de la République française s'est arrêté au Monument des Cascades au Bois de Boulogne où il a fait lire une lettre chargée d'émotion d'un jeune homme de 17 ans, Guy MÔQUET, exécuté le 22 octobre 1941 par des soldats allemands. L'hôte de l'Élysée souhaite que cette lettre soit lue aux élèves par leurs enseignants le 22 octobre 2007, date anniversaire de l'exécution

Au SMPE-CGTM, nous considérons qu'il s'agit d'une habile manœuvre consistant à récupérer un fait de résistance à l'oppression, événement historique appartenant à la mémoire d'un peuple et plus largement, acte héroïque d'un homme digne appartenant à l'humanisme universel pour en tirer des dividendes politiques. C'est bien connu, l'histoire a toujours été un faire valoir des politiques. D'autre part, cette réquisition va à l'encontre du principe de l'autonomie des choix de planification pédagogiques de l'enseignant.

Il nous appartient, afin de démasquer l'imposture, de rétablir les faits dans leur froide réalité.

Les voici :

- Le 3 septembre 1939, la France déclare la guerre à l'Allemagne. Le Parti Communiste français est opposé à cette guerre qu'il juge impérialiste et contraire aux intérêts de la classe ouvrière.
- Le 26 septembre 1939, le décret-loi de Daladier, président du Conseil, interdit la propagande communiste.
- Le 10 octobre 1939, le père de Guy Môquet, Prosper Môquet, député communiste, est

arrêté emprisonné puis déporté en Algérie dans un camp de concentration français. Guy Môquet milite clandestinement au sein des jeunes communistes à Paris où il distribue des tracts et colle des affiches.

- Le 22 juin 1940, l'armée française capitule. Pétain signe un armistice avec Hitler. La France est occupée par l'Allemagne.
- Le 15 octobre 1940 Guy Môquet est arrêté par 3 policiers français et emprisonné.
- En juin 1941, le parti communiste français entre en résistance
- Le 20 octobre 1941, un officier allemand est exécuté à Nantes par un groupe de résistants communistes. Les Allemands demandent de leur livrer 50 otages pour venger leur officier.
- Guy Môquet et 49 autres communistes, en prison depuis plus d'un an, sont livrés aux Allemands par le ministre de l'intérieur de Pétain. C'est un choix de ce ministre français pour éviter l'exécution de 50 « bons Français »
- Le 22 octobre 1941, Guy Môquet est exécuté.

Voici notre lecture commentée de ces faits.

Guy Môquet, jeune militant communiste n'aurait pas été aux mains des allemands s'il n'avait pas été emprisonné par des Français pour son appartenance au Parti Communiste interdit par le gouvernement Daladier.

Il doit être respecté en tant que jeune, en tant que communiste, en tant que martyr d'une cause juste et non pour servir de faire valoir démagogique.

Cependant, présenter volontairement Guy Môquet comme un résistant est une façon pour tous les gouvernements français d'après guerre de jeter un voile pudique sur la collaboration française et ses dégâts.

C'est protéger certains tortionnaires dont ceux qui ont fait exécuter Guy MÔQUET et bien d'autres. Nombreux sont ceux qui, forts de cette absolution ou de protections occultes, ont poursuivi une très belle carrière politique.

Mais puisqu'il nous est demandé de parler d'histoire à nos élèves, parlons alors d'événements propres à notre histoire pour lesquels aucune justice n'a jamais été rendue, aucun assassin n'a jamais été jugé.

- -1635 à 1658 génocide des européens contre les Caraïbes.
- -1640 à 1815 déportation de milliers de noirs africains vers les Antilles françaises
- -De 1640 à 1848, maintien en esclavage des noirs africains jusqu'au 22 mai 1848, date de la conquête de la liberté par les esclaves révoltés.
- -1852 à 1883, introduction massive d'Indiens (1852 à 1883), Chinois (1859 à 1860), Africains Congos (1857 à 1862), Vietnamiens Annamites en Martinique dans des conditions proches de l'esclavage.
- -Septembre 1870 Répression contre les insurgés du Sud de la Martinique
- -8 Février 1900, fusillade du François, 17 grévistes sont tués, 10 autres décéderont des suites de leurs blessures. Le lieutenant Kahn qui commandait le bataillon n'a jamais été inquiété.
- -Février 1923, fusillade de Bassignac, 3 ouvriers tués
- -Mai 1925, assassinat de ZIZINE et Des ETAGES à Ducos.
- -Mai 1925, tuerie du Diamant, 12 morts.
- -Janvier 1934, assassinat d'André ALIKER commandité par le béké AUBÉRY.
- -Mars 1948, tuerie du Carbet. 3 ouvriers sont tués.
- -Mars 1961, tuerie de 3 personnes au Lamentin dont 2 ouvriers agricoles à partir d'un hélicoptère. *« Ils demandaient du pain, ils reçurent du plomb »*. Georges GRATIANT sera poursuivi en justice par Mesmer pour son « Discours sur 3 tombes » en hommage à ces ouvriers. Il est important de leur lire ce discours de Georges GRATIANT, sans animosité, juste pour le respect de notre mémoire collective.
- -1953 Félix Hilaire FORTUNÉ se voit interdire

l'accès au concours d'entrée à l'ENA en raison de ses opinions politiques.

- -21 et 22 décembre 1959, 3 jeunes, MARAJO, ROSINE et BETZI sont tués par les forces de répression.
- -1963 Emprisonnement arbitraire de jeunes de l'OJAM sous le prétexte fallacieux d'un complot contre l'État.
- -13 mai 1971, assassinat de Gérard NOUVET, jeune lycéen de 17 ans, par un gendarme
- -Février 1974, assassinat D'ILMANY et de MARIE LOUISE au Lorrain par des gendarmes.
- Il est important de rappeler à nos élèves, dans quelles circonstances, un certain 13 mai 1971, lors de la visite du ministre Mesmer en Martinique un jeune lycéen du nom de Gérard NOUVET fut assassiné par un militaire de la force d'occupation coloniale dans notre pays avec la bénédiction dudit ministre, son assassin connu n'ayant jamais été poursuivi.

Dans ces circonstances, le SMPE-CGTM appelle à ne pas lire cette lettre. Tout simplement par respect de la mémoire de ce jeune, arrêté par des policiers français, emprisonné dans les geôles françaises, livré par des policiers français. Qu'on se rappelle le rôle joué le fameux Maurice PAPON qui a été condamné pour complicité de crime contre l'humanité pour avoir permis la déportation de plusieurs dizaines de juifs! Ce même PAPON ayant appartenu à la même famille politique que Sarkozy.

*« Vous tous qui restez, soyez dignes de nous, les 27 qui allons mourir! »* a déclaré Guy Môquet avant d'être fusillé.

Parce que nous estimons « indigne » la récupération politique de cette mort digne et héroïque,

Parce que la résistance n'appartient ni aux uns ni aux autres et surtout pas à Sarkozy et à ses partisans,

Parce que Guy Môquet est mort en résistant pour la liberté, celle entre autres qui refuse l'aliénation de la mémoire des peuples.

Nous, SMPE-CGTM, demandons aux enseignants de résister à cette double oppression intellectuelle et morale et de ne pas lire à leurs élèves la lettre de Guy Môquet le 22 octobre 2007.

Fort de France, le 20 octobre 2007